



OFFICIALS CERTIFICATION PATHWAY

PROCEDURE FOR CERTIFICATION

LEVEL I – RED PIN

- A. Complete registration in the Swimming Canada Registration and Events Management System (REMS).
- B. Complete the Introduction to Swimming Officiating clinic.
- C. Complete the Safety Marshal clinic.

Note: The requirements for Level I (A, B, C) may be completed simultaneously or in any order. To access REMS and take eLearning modules, you must be a registered official in REMS.

LEVEL II – WHITE PIN

- A. Certify in Level I by obtaining two successful deck evaluations in the role of Timekeeper.
- B. Complete the Inspector of Turns (IT) and Judge of Stroke (JS) clinics and obtain two successful deck evaluations as an IT and *one deck evaluation as a JS.

*Note: As of September 2023, the deck evaluation for JS can be added to Officials records in REMS. Officials that completed Level II prior to September 2023 are not required to complete the JS deck evaluation. Officials completing Level II after August 31, 2023 must obtain one deck evaluation as JS to fulfill the requirements for Level II.

- C. Complete one other Level II clinic listed below and obtain two successful deck evaluations:
 - i. Chief Timekeeper;
 - ii. Administration Desk;
 - iii. Chief Recorder**
 - iv. Chief Judge Electronics (CJE)**;
 - v. Meet Manager;
 - vi. Starter.

**Note: To be certified as a Chief Recorder and Chief Judge Electronics (CJE), an official must:

- 1. Complete both the Chief Recorder and CJE clinics.
- 2. Obtain two deck evaluations:
 - o One as a Chief Recorder.
 - o One in either role (Chief Recorder or CJE).

Special case:

- **Chief Recorder is formerly Chief Finish Judge (CFJ)**
- If the Chief Finish Judge (CFJ)/CJE clinic was completed before October 24, 2024:
 - o Two deck evaluations are still required to become certified.



- o One must be from either a CFJ role (before September 1, 2024) or Chief Recorder role (from September 1, 2024 onward).

D. It is strongly encouraged to complete the Para Swimming e-learning module early in the pathway, after an official has completed the Inspector of Turns and Judge of Stroke clinics and gained some experience on deck.

- The Para Swimming e-learning module is available through the LMS (Learning Management System).
- With more integrated swimming competitions, this is an excellent resource to learn about Para Swimming. While this e-learning module does not provide certification as a Para Swimming Official, it is an excellent starting point.

For officials interested in officiating at the Provincial and/or National level, certification as a Para Swimming Official is strongly recommended. Certification requires completion of the daylong Domestic Para Swimming Officials clinic. Upcoming clinics are listed in the LMS (Learning Management System). Completing the requirements for Level II (A, B, C) may happen simultaneously or in any order.

LEVEL III – ORANGE PIN

- A. Complete all of the clinics listed under Level II*;
- B. Certify in three additional positions listed under Level II by obtaining two successful deck evaluations in each position, except for CJE;
- C. Complete the Para Swimming e-learning module if not completed previously.
 - With more and more integrated swimming competitions, this is an excellent resource to learn about Para Swimming. While this e-learning module does not provide certification as a Para Swimming Official, it is an excellent starting point.
 - To certify as a Para Swimming Official, you must take the daylong Domestic Para Swimming clinic. Upcoming clinics are listed in the LMS (Learning Management System). Completion of this clinic is required for all Referees and Starters at Swimming Canada National events.
- D. It is encouraged to direct the Level I – Introduction to Swimming Officiating clinic under the supervision of a Level IV or V official.

** Completion of the Chief Finish Judge clinic prior to September 1, 2024, will be accepted as equivalent to the Chief Recorder clinic for certification purposes.*

Note: Completing the requirements for Level III (A, B, C, D) may happen simultaneously or in any order.

LEVEL IV – GREEN PIN

- A. Successful completion of the following requirements:
 - i. any outstanding certifications for remaining Level II positions, obtaining two successful deck evaluations in the position as noted under Level II;
 - ii. Referee Clinic (please review Note below in regards to this clinic);



- iii. Experience as a Referee at a minimum of five sessions. It is recommended that these 5 sessions take place at different competitions in different pools and pool configurations;
- iv. Conduct a minimum of two different Level II officials clinics within the year of application under the supervision of a Level V official (official must be certified in the position for the clinic they are presenting);
- B. Complete one year of active service as a Level III official working a variety of positions, which shall include a minimum of two sessions as a Stroke Judge and/or Inspector of Turns;
- C. Obtain the approval of the Provincial Officials' Chairperson or their delegate to be evaluated and have two successful evaluations, in the position of Referee by a Level V official. It is recommended that provinces implement a mentoring process whereby Level III officials receive formal mentor assessment(s), by Level V officials, prior to request for evaluation.

Note: An official may act in the position of Referee upon completion of the Referee clinic and who has completed the Meet Manager and CJE and Chief Recorder clinics but has not yet been certified in these positions. Certification will be required to achieve Level IV certification as per A i) above.

Completing the requirements for Level IV (A&B), with the exception of the above note on completing certifications and acting in the capacity of Referee, may happen simultaneously or in any order. The one year of active service begins following the achievement of Level III.

LEVEL V – BLUE PIN

- A. Complete a minimum of one year of active service as a Level IV official;
- B. Organize, conduct and/or supervise a minimum of two different Level II clinics within the year of application;
- C. Work a minimum of two sessions at a Swimming Canada national competition in any position, after becoming a Level III official;
- D. Obtain the approval of the Provincial Officials' Chairperson or their delegate to be evaluated and have two successful evaluations as a Referee, or once as Referee and once as Starter, by a Level V official. It is recommended provinces maintain the mentoring process whereby Level IV officials continue to receive formal mentor assessment(s), by Level V officials, prior to request for evaluation;
- E. Submit the completed Level V Official Certification Form to the Provincial Officials' Chairperson.

If the Provincial Officials' Chairperson is satisfied that the candidate has met all requirements, the candidate's Level V Official Certification Form will be submitted to Swimming Canada for Officials, Competitions and Rules Committee (OCRC) approval. If the OCRC approves the candidate, they are then certified as a Level V Master Official. A congratulatory letter and Master Official certificate will be sent to the candidate with a copy forwarded to the Provincials Officials' Chairperson.

Note: Completing the requirements for Level V (A, B, & C) may happen simultaneously or in any order.



MAINTAINING CERTIFICATION

In order to remain an active Level V official in Canada, an official must:

- Work a minimum of four sessions over a minimum of two meets in each swim year;
- Conduct or supervise a clinic in each swim year;
- Maintain their registration information in REMS.

Officials who do not work or instruct as required may apply to their Provincial Officials Chairperson for reinstatement, at which time a review of clinics may be required for certain positions.

NOTES

“Certified” means that the official has taken the clinic and worked a minimum of two sessions in that position – excluding Referee - during a sanctioned competition and has received approval of the Referee for successfully working the position.

Course conductors: Level I clinics may be conducted by certified Level III officials. Level II clinics may be conducted by certified Level IV officials. The Level III clinic (Referee clinic) must be conducted by a Level V official.

“Mentor Assessment” refers to a formal documented process whereby the Level III or IV official receives mentoring and feedback as a Referee, while working toward Level IV or V certification.

“Session” means a specific time frame in a swim meet, represented as a timed final session, preliminary session or finals session.

Officials are encouraged to maintain a “log” of positions and meets worked in order to support their progress toward Level IV and V certification. Officials can access their deck log by clicking ***Deck Logs*** from their member card in REMS. While there are no minimum requirements outside of the certification process, officials are encouraged to obtain and maintain experience in all positions while working in a variety of pools and meet configurations.



PARCOURS DE CERTIFICATION DES OFFICIELS

PROCÉDURE DE CERTIFICATION

NIVEAU I – ÉPINGLETTTE ROUGE

- A. Compléter l'inscription dans le Système de gestion des inscriptions et des événements (REMS) de Natation Canada.
- B. Compléter le stage d'introduction au rôle de l'officiel de natation.
- C. Compléter le stage du contrôleur de la sécurité.

Note : Les exigences pour le Niveau I (A, B, C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré. Pour accès à la Plateforme d'apprentissage en ligne (PAL) de Natation Canada et compléter les modules en ligne, vous devez être un officiel actif dans le REMS.

NIVEAU II – ÉPINGLETTTE BLANCHE

- A. Certifié niveau 1 en réussissant deux évaluations dans le rôle de chronométreur.
- B. Compléter les stages de contrôleur des virages (CT) et de juge de nage (JN) et obtenir deux évaluations au poste de CT et *une évaluation au poste de JN.

*Note : À partir de septembre 2023, l'évaluation au poste de JN pourra être ajoutée aux dossiers des officiels dans le REMS. Les officiels qui ont complété le niveau II avant septembre 2023 ne sont pas tenus de compléter l'évaluation au poste de JN. Les officiels qui complètent les exigences du niveau II après le 31 août 2023 doivent passer une évaluation au poste de JN pour remplir les exigences du niveau II.

- C. Compléter un autre stage de niveau II énuméré ci-dessous et réussir deux évaluations :
 - i. Chronométreur en chef ;
 - ii. Commis de course;
 - iii. Enregistreur principal;**
 - iv. Juge à l'électronique en chef (JEC);**
 - v. Directeur de rencontre;
 - vi. Starter.

****Remarque :** *Pour obtenir la certification d'enregistreur principal et de juge à l'électronique en chef (JEC), un officiel doit :*



1. Compléter les stages d'*enregistreur principal* et de *juge à l'électronique en chef* (JEC).
2. Obtenir deux évaluations en piscine :
 - Une comme enregistreur principal.
 - Une dans l'un ou l'autre des rôles (enregistreur principal ou JEC).

Cas particulier :

- **Enregistreur principal, anciennement juge à l'arrivée en chef**
 - Si le stage de juge à l'arrivée en chef (JAC) ou de JEC a été effectué avant le 24 octobre 2024 :
 - Deux évaluations en piscine sont toujours requises pour être certifié.
 - L'un d'entre eux doit être soit dans le rôle de JAC (avant le 1er septembre 2024) ou enregistreur principal (à partir du 1er septembre 2024).
- D. Il est fortement recommandé de suivre le module d'apprentissage en ligne de paranatation au début du parcours, après qu'un officiel ait suivi les stages de contrôleur des virages et de juge de nage et acquis une certaine expérience à la piscine.
- Le module en ligne de paranatation est disponible dans la PAL (Plateforme d'apprentissage en ligne).
 - Avec plus de compétitions de natation qui intègrent les para-nageurs, c'est une excellente ressource pour en savoir plus sur la paranatation. Bien que ce module ne fournisse pas de certification en tant qu'officiel de paranatation, il constitue un excellent point de départ.

Les exigences pour le Niveau II (A, B, C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré.

NIVEAU III – ÉPINGLETTE ORANGE

- A. Compléter tous les stages des postes énumérés sous le niveau II *;
- B. Être certifié dans trois postes additionnels énumérés sous le niveau II en obtenant deux évaluations réussies pour chacun de ces postes, sauf JEC ;
- C. Compléter le module d'apprentissage en ligne sur la paranatation si ce n'est pas déjà fait.
 - Avec de plus en plus de compétitions de natation qui intègrent les para-nageurs, c'est une excellente ressource pour en savoir plus sur la paranatation. Bien que ce module ne fournisse pas de certification en tant qu'officiel de paranatation, il constitue un excellent point de départ.
 - Pour obtenir la certification d'officiel de paranatation, vous devez suivre le stage national de paranatation d'une journée. Les stages à venir sont répertoriés dans



la plateforme d'apprentissage en ligne (PAL). Ce stage est requis pour tous les juge-arbitres et starters aux compétitions nationales de Natation Canada.

- D. L'officiel est encouragé à diriger un stage de niveau 1 – introduction au rôle de l'officiel de natation, sous la supervision d'un officiel de niveau IV ou V.

* Le fait d'avoir suivi le stage de juge à l'arrivée en chef avant le 1er septembre 2024 sera considéré comme équivalent au stage d'enregistreur principal aux fins de la certification.

Note : Les exigences pour le Niveau III (A, B, C, D) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré.

NIVEAU IV – ÉPINGLETTE VERTE

- A. Compléter avec succès tous les stages des postes énumérés sous le niveau II ;
- Toutes certifications restantes pour les autres postes de niveau II, réussir deux évaluations sans le poste de niveau II.
 - Stage du juge-arbitre (voyez les notes ci-dessous concernant ce stage) ;
 - Avoir de l'expérience en tant que juge-arbitre à un minimum de cinq sessions. Il est recommandé que ces cinq sessions aient lieu à différentes compétitions, différentes piscines et différentes configurations.
 - Diriger un minimum de deux stages niveau II différent sous la supervision d'un officiel de niveau V dans l'année d'application (les officiels doivent être certifié au poste du stage qu'il présente) ;
- B. Compléter une année de service en tant qu'officiel de niveau II dans une variété de postes, incluant un minimum de deux sessions en que juge de nage ou contrôleur des virages.
- C. Obtenir l'approbation du responsable provincial des officiels ou de son délégué pour être évalué par un officiel de niveau V et avoir deux évaluations réussies au poste de Juge-arbitre. Il est recommandé que les provinces mettent sur pied un processus de mentorat où les officiels de niveau III reçoivent une évaluation formelle d'un officiel de niveau V, avant de faire une demande d'évaluation.

Note : Un officiel peut agir dans le poste de juge-arbitre après avoir complété le stage de juge-arbitre et les stages de directeur de rencontre, enregistreur principal et JEC mais n'a pas encore été certifié dans ces postes. La certification est requise afin d'atteindre le niveau IV tel que A i) ci-haut.

Compléter les exigences du niveau IV (A & B), à l'exception de la note ci-dessus sur l'achèvement des certifications et le fait de pouvoir agir en qualité de juge-arbitre, peut se faire simultanément ou dans l'ordre désiré. L'année de service actif commence après l'achèvement du niveau III.



NIVEAU V – ÉPINGLETTE BLEUE

- A. Compléter un minimum d'une année de service en tant qu'officiel de niveau IV.
- B. Organiser, diriger et superviser un minimum de deux stages différents de niveau II dans l'année de l'application.
- C. Travailler à un minimum de deux sessions à une compétition nationale de Natation Canada à n'importe quel poste en tant qu'officiel de niveau III.
- D. Obtenir l'approbation du responsable provincial des officiels ou de son délégué pour être évalué, et obtenir deux évaluations réussies en tant que juge-arbitre ou une comme juge-arbitre et une comme starter, par un officiel de niveau V. Il est recommandé que les provinces maintiennent le processus de mentorat où les officiels de niveau IV continuent de recevoir des évaluations formelles de la part d'officiels de niveau V, avant de faire une demande d'évaluation ;
- E. Soumettre le formulaire de certification de niveau V complété au responsable provincial des officiels.

Si le responsable provincial des officiels est convaincu que le candidat a répondu à toutes les exigences, le formulaire de certification de niveau V du candidat sera envoyé à Natation Canada pour être approuvé par le comité des officiels, des compétitions et des règlements (COCR). Si le COCR approuve le candidat, il sera certifié officiel maître de niveau V. Une lettre de félicitations et un certificat d'officiel maître seront envoyés au candidat et une copie sera transférée au responsable provincial des officiels.

Note : Les exigences de niveau V (A, B, & C) peuvent être complétées simultanément ou dans l'ordre désiré.

MAINTIEN DE LA CERTIFICATION

Afin de rester un officiel de niveau V actif au Canada, un officiel doit :

- Travailler à un minimum de quatre sessions à au moins deux compétitions différentes chaque année de natation.
- Diriger ou superviser un stage chaque année de natation.
- Maintenir ses renseignements d'inscription à jour dans le système d'inscription des officiels de Natation Canada.

Les officiels qui ne travaillent pas ou n'enseignent pas comme demandé, peuvent faire une demande de réinsertion auprès du responsable provincial des officiels qui pourrait exiger que certains stages soient refaits.

NOTES :

« Certifié » signifie que l'officiel a suivi le stage et a travaillé à minimum deux sessions à ce poste – excepté juge-arbitre – lors de compétition sanctionnée et a reçu l'approbation de l'arbitre pour travailler à ce poste.



« Formateurs » : les stages de niveau I peuvent être donnés par un officiel certifié niveau III. Les stages de niveau II peuvent être donnés par un officiel certifié niveau IV. Le stage de niveau III (stage du juge-arbitre) doit être donné par un officiel de niveau V.

« Évaluation du mentor » désigne un processus formel documenté où l'officiel de niveau III ou IV reçoit du mentorat et des commentaires dans le rôle du juge-arbitre, tout en travaillant pour être certifié niveau IV ou V.

« Évaluation réussie » signifie une évaluation/carte signée pour un poste précis.

« Sessions » signifie une période de temps précise d'une compétition, cela peut être une session de finale par le temps, une session préliminaire ou une session finale.

Les officiels sont encouragés à maintenir un « journal » des postes et compétitions auxquels ils ont travaillé afin de soutenir leur progrès vers la certification du niveau IV et V. Les officiels peuvent accéder à leur journal de bord depuis leur carte de membre dans REMS. Bien qu'il n'y ait pas d'exigences minimums à l'extérieur du processus de certification, les officiels sont encouragés à obtenir et maintenir leur expérience à tous les postes en travaillant à une variété de piscine et de compétitions.